DGD/KMI/GDK
MINISTERE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DECISION N° 041-23/MBPE/DGD/ DU 03 AVR 2023
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUPERVISION DES VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 64-291 du 1er août 1964, portant Code des Douanes ;

Vu le décret n° 88-223 du 2 mars 1988 portant création d'un comité consultatif de la valeur des marchandises importées ;

Vu le décret n° 90-371 du 23 mai 1990 réglementant les ventes effectuées par l'Administration des Douanes ;

Vu le décret n° 2021-800 du 8 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion du Directeur Général des Douanes au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;

Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-301 du 4 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Vu les recommandations du séminaire-bilan de la Direction Générale des Douanes des 25 et 26 janvier 2014 ;

Vu l'avenant du 1er juillet 2018 au contrat de concession de services Ruling Center entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Société Webb Fontaine en date du 28 février 2013 ;

Vu la décision n° 040/MBPE/DGD du 31 mars 2023 modifiant la décision n° 026/SEPMBPE/DGD du 27 février 2019, tel que modifiée par la décision n° 33/MPMB/DGD du 29 avril 2014 portant création du Comité de Supervision des Ventes aux Enchères Publiques ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : **sont nommés membres du Comité de Supervision des Ventes aux Enchères Publiques**, les personnes ci-après désignées :

- **Monsieur ANIMAN Ettekan** (**Mle 231 708-P**), Administrateur en Chef des Services Financiers, Conseiller Technique du Directeur Général, représentant le Directeur Général des Douanes ;

- **Monsieur KODI Salomon**, Administrateur des Services Financiers, Chef de Service Etudes et Réglementation à la Direction de la Régulation des changes, représentant le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME ;

- **Monsieur TAPE LEYGRE** (**Mle 343 603-N**), Administrateur Principal des Services Financiers, Chef de Bureau Base de Données Valeur et Opérations Spéciales à la Sous-direction de la Valeur, représentant la Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur ;

- **Monsieur AKA Amangoua Fulgence,** représentant l'Union des consignataires et armateurs de Côte d'Ivoire (UCACI)

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision n° 040/MBPE/DGD du 31 mars 2023, **Monsieur ANIMAN Ettekan assure la présidence du Comité de Supervision des Ventes aux Enchères**.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS

MBPE/CAB
MCIPPME/CAB
IGD
Syndicats des consignataires
Toutes Directions Douanes
Interessés

Le Directeur Général

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National